## RCA: Martin Ziguélé désigné candidat à la présidentielle de 2015

Par RFI - Publié le 24-11-2014 Modifié le 24-11-2014 à 11:41



Martin Ziguélé, ancien Premier ministre de RCA, est désormais le candidat du MLPC à la prochaine présidentielle centrafricaine.AFP PHOTO/ISSOUF SANOGO

Le Mouvement de libération du peuple centrafricain a désigné ce week-end - par acclamation - Martin Ziguélé pour être candidat à l'élection présidentielle prévue en juin 2015 en RCA.

L'ancien Premier ministre d'Ange-Félix Patassé de 2001 à 2003 est âgé de 57 ans. Il fut déjà candidat en 2005 et 2011. Cette fois-ci, Martin Ziguélé compte axer son programme sur la réconciliation, la paix et le désarmement.

S'il reconnaît la responsabilité collective de la classe politique dans la crise actuelle en RCA, en revanche, il précise que contrairement à d'autres hommes politiques, il n'a jamais utilisé la violence et les armes pour arriver à ses fins : « Quand on est citoyen d'un pays et quand on a eu en RCA des responsabilités à un niveau gouvernemental, on est quelque peu responsable de ce qui arrive dans le pays mais être responsable, ce n'est pas être coupable!»

## « Nous avons la conscience tranquille »

Martin Ziguélé affirme ainsi que le MLPC et lui-même n'ont jamais « pactisé avec qui que ce soit pour porter des armes contre le peuple centrafricain », soulignant qu'aucune rébellion n'a obtenu leur soutien. Pas plus d'ailleurs qu'un gouvernement étranger : « Nous n'avons jamais été le cheval de Troie des forces hostiles à notre nation, à l'intérieur de ce pays et nous avons la conscience tranquille sur ce point. »

Mais le désormais candidat du MLPC ne nie pas son passé de responsable politique. Et il souhaite s'en expliquer devant les Centrafricains. « C'est pour cela que les élections permettent le rendez-vous entre un peuple et un homme : pour donner les explications qu'il faut et surtout pour tracer les voies de l'avenir. »

http://www.rfi.fr/afrique/20141124-rca-martin-ziguele-designe-candidat-presidentielle-2015/